

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision
Remplace la version

7
6.02***



Date de révision
Date d'émission

08-avr.-2025
08-avr.-2025

BUTYLENE GLYCOL 1,3 COSMETIQUE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance
ou de la préparation

1,3-BG (Cosmetic Quality)

Nom Chimique 1,3-Butyleneglycol
No.-CAS 107-88-0
N°CE 203-529-7
Numéro d'enregistrement
(REACH) 01-2119455875-25

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif pour cosmétiques
Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la
société/entreprise

OXEA GmbH
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany***

Interchimie
13 rue louis bleriot
77290 compans
01.64.77.76.27
qualite@interchimie.fr

Informations sur le produit

Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: sc.psq@oxea.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7
Nationale téléphone en cas
d'urgence Tox Info Suisse
145
accessible 24/7

ORFILA
+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

En raison des données dont nous disposons, aucun classement ni aucun étiquetage selon la directive 1272/2008/CE (CLP) ne sont nécessaires

2.2. Éléments d'étiquetage

Non demandé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Butane-1,3-diol	107-88-0	01-2119455875-25	-	> 99,5

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Toux.

Risque particulier

irritation pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO₂)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

oxydants forts

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre 15 et 32 °C (60 et 90 °F).

Classe de température

T2

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additif pour cosmétiques

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

DNEL & PNEC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0 Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	25 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

Environnement

PNEC eau - eau douce	pas de danger identifié
PNEC eau - eau salée	pas de danger identifié
PNEC STP	1803,5 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	pas de danger identifié
PNEC sédiments - eau salée	pas de danger identifié
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	pas de danger identifié
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	caoutchouc nitrile
Évaluation	selon EN 374: niveau 6
Épaisseur du gant	env 0,55 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Matière appropriée	chlorure de polyvinyle / caoutchouc nitrile
Évaluation	selon EN 374: niveau 6
Épaisseur du gant	env 0,9 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	faiblement
Seuil olfactif	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	-57 °C
Méthode	DIN ISO 3016
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	209 °C @ 1013 hPa
Méthode	OECD 103

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

Inflammabilité	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.				
Limite inférieure d'explosivité	1,9 Vol %				
Limite supérieure d'explosivité	12,6 Vol %				
Point d'éclair	115 °C @ 1013 hPa				
Méthode	ISO 2719				
Température d'auto-inflammabilité	410 °C @ 1019 hPa				
Méthode	DIN 51794				
Température de décomposition	donnée non disponible				
pH	6 - 9				
Viscosité cinématique	131,340 mm²/s @ 20 °C				
Méthode	DIN 51562				
Solubilité	miscible, dans l'eau, OECD 105				
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	- 0,9 (mesuré) OECD 117				
Pression de vapeur					
Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
< 1	< 0,1	< 0,001	20	68	
1,8	0,18	0,002	50	122	
Densité et/ou densité relative					
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
1,0035	20	68	DIN 51757		
Densité de vapeur relative	3,2 (Air=1) @20 °C (68 °F)				
Caractéristiques des particules	Non applicable				

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Propriétés comburantes	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Poids moléculaire	90,12
Formule moléculaire	C4 H10 O2
Constante de dissociation	pKa 15,1 @ 25 °C (77 °F) OECD 112
Indice de réfraction	1,440 @ 20 °C
Tension de surface	72,6 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible
hygroscopique.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Butane-1,3-diol (107-88-0)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	22800 mg/kg	rat, mâle	
Inhalation	LC0	292 mg/m ³	rat, mâle	OECD 403

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation

STOT SE

On ne dispose d'aucune donnée sur la toxicité dermique chronique

Irritation et corrosion				
Butane-1,3-diol (107-88-0)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau		
Yeux	lapin	Irritation légère des yeux		

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Irritation des yeux / Corrosion

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

Sensibilisation				
Butane-1,3-diol (107-88-0)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	Expérience chez l'homme	non sensibilisé	Patch-test	

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
Butane-1,3-diol (107-88-0)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEL: 6000 mg/kg/d	tige de butée, mâle/femelle	Oral(e)	90 jours
Toxicité chronique	NOAEL: 5000 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	Oral(e)	deux ans
Toxicité chronique	NOAEL: >= 750 mg/kg/d	tige de butée, mâle/femelle	Oral(e)	deux ans

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
Butane-1,3-diol (107-88-0)					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		rat, mâle/femelle	négatif		in vivo
Toxicité reproductrice	LOAEL 12000 mg/kg/d	rat		Oral(e)	
Toxicité reproductrice	NOAEL 5000 mg/kg/d	rat		Oral(e)	
Toxicité pour le développement	NOAEL 12000 mg/kg/d	rat		Oral(e)	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 12000 mg/kg/d	rat		Oral(e)	Tératogénicité
Toxicité pour le développement	LOAEL 5000 mg/kg/d	rat		Oral(e)	Toxicité pour le fœtus
Toxicité pour le développement	NOAEL 2500 mg/kg/d	rat		Oral(e)	Toxicité pour le fœtus
Cancérogénicité	NOAEL 5000 mg/kg/d	rat, mâle/femelle		Oral(e)	

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

N'a pas montré d'effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

Symptômes principaux

Toux.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT SE

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

Toxicité par aspiration
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

Note

Les dangers particuliers ou les effets sur les organes-cibles sont considérés comme des avertissements d'ordre général, il n'y a pas de données spécifiques à la substance. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant:

<http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Butane-1,3-diol (107-88-0)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: > 1000 mg/l	OECD 202 Références croisées
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: > 1070 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Oryzias latipes	96h	LC50: > 100 mg/l	OECD 203 Références croisées
Boue activée (bactérie)	3 h	EC20: > 100 mg/l	OECD 209

Toxicité à long terme				
Butane-1,3-diol (107-88-0)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	EC50: > 85 mg/l/21d	OECD 202 Références croisées	
Toxicité aquatique	Scenedesmus subspicatus	NOEC: 1070 mg/l (3d)	OECD 201	

12.2. Persistance et dégradabilité

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

Biodégradation

81 % (29 d), Boue activée (domestique), aérobique, inadapté, OECD 301 B.

Dégradation abiotique		
Butane-1,3-diol (107-88-0)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 27 h	calculé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butane-1,3-diol (107-88-0)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

Type	Résultat	Méthode
log Pow	- 0,9	mesuré(e), OECD 117
BCF	pas de potentiel de bioaccumulation	

12.4. Mobilité dans le sol

Butane-1,3-diol (107-88-0)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	72,6 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	log Koc: 0	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14.1 - 14.6

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

ADN

ADN: conteneur et citerne
Marchandise non dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

ICAO-TI / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

VOC according to DI 2010/75/EU (Industry Emission Directive)

Nom Chimique	Statut
Butane-1,3-diol CAS: 107-88-0	non soumis(e)

Inventaires internationales

Butane-1,3-diol, CAS: 107-88-0

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2035297 (EU)
ENCS (2)-235 (JP)
ISHL (2)-235 (JP)
KECI KE-03787 (KR)
INSQ (MX)
PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC (NZ)
TCSI (TW)

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
Butane-1,3-diol CAS: 107-88-0	G-1315	cat. -- non toxic			

Suisse composés organiques volatils (COV)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



1,3-BG (Cosmetic Quality)
10010A

Version / révision 7

N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)
non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)
non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Comme le produit n'est pas classé comme dangereux par REACH, aucun scénario d'exposition n'a été réalisé.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :
http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OXEA et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OXEA (www.oxea.com). L'annexe n'est pas nécessaire, étant donné que la substance n'a pas été enregistrée comme dangereuse par REACH.

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OXEA ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité